



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/044
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) par décision DIR 20/072 en date du 20 avril 2020 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 20-094 à la Société CHEVRON ORONITE SAS, 1 rue Eugène et Armand Peugeot – 92500 RUEIL MALMAISON, SIREN n° 562 061 630, portant sur des dépendances situées Route du Pont VIII, sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, puisque les canalisations sont des ouvrages nécessaires à l'exploitation principale de la Société susvisée.

Description de la dépendance : Six canalisations enterrées d'une longueur de 240 ml et d'un diamètre de 150 mm.
Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 20 ans à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.